






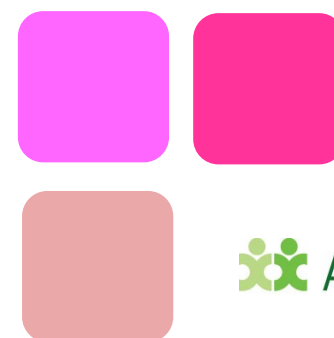
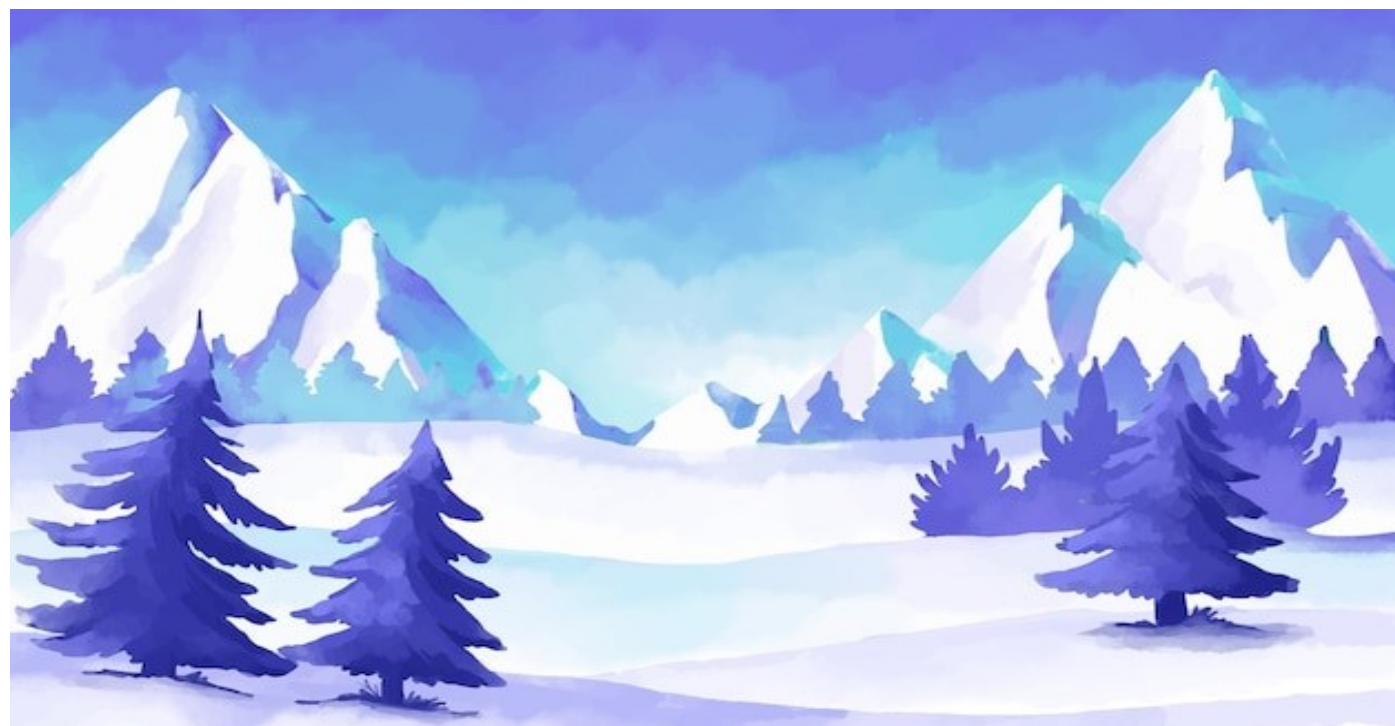
LES VACANCES DE FEVRIER

	Matin  le matin	Repas 	Après-midi  l'après-midi	Transport Aller 	Transport Retour 
Lundi 17 Février					
Mardi 18 Février					
Mercredi 19 Février					
Jeudi 20 Février					
Vendredi 21 Février					

Attention :

Les transports sont facturés **7.00 € par trajet** et le nombre d'enfants par trajet est limité à **7**.

La direction de l'accueil de loisirs peut refuser votre demande si le nombre limite est atteint.



 Adapei 49

ACCUEIL DE LOISIRS MERCREDIS - VACANCES SCOLAIRES

Janvier à Mars 2025

De 3 à 12 ans

Mixité avec ou sans handicap



<http://escal.adapei49.asso.fr>
Tel : 02 41 22 06 70

MERCREDIS - ACCUEIL DE LOISIRS

Ecole Alfred de Musset - Rue Alfred de Musset - Angers

Ouvert tous les mercredis, en période scolaire, de 11h45 à 18h

2 formules sont possibles les mercredis

1. Après-midi avec repas

Arrivée	Départ
Entre 11h45 et 12h15	Entre 17h00 et 18h00

2. Après-Midi sans repas

Arrivée	Départ
Entre 13h30 et 14h00	Entre 17h00 et 18h00

Journées d'ouverture

Janvier

08/01

15/01

22/01

29/01

Février

05/02

12/02

26/02

Mars

05/03

12/03

19/03

26/03



COUPON RÉPONSE

Janvier à Mars 2025



NOM - PRENOM :

ADRESSE :

MAIL :

GROUPE :

LES MERCREDIS

DATE	REPAS	APRES-MIDI
08/01		
15/01		
22/01		
29/01		
05/02		
12/02		
26/02		
05/03		
12/03		
19/03		
26/03		

CONTACTS

Accueil de Loisirs

escal.accueildeloisirs@adapei49.asso.fr - 06 86 83 84 14

Aymeric LARUE

Coordinateur
Enfance - Jeunesse

06 09 27 43 41



Siège administratif d'ESCA'L

La Cité, 58 Boulevard du Doyenné 49100 ANGERS
02 41 22 06 70 - www.escal49.fr
escal.accueil@adapei49.asso.fr

Horaires du secrétariat :	Matin	Après-midi
LUNDI	9h – 12h30	14h – 17h00
MARDI	fermé	14h – 17h00
MERCREDI	9h – 12h30	fermé
JEUDI	9h – 12h30	14h – 17h00
VENDREDI	9h – 12h30	14h – 16h00



DÉPARTEMENT DE MAINE-ET-LOIRE
anjou

Angers
www.angers.fr

Cohésion Sociale
direction départementale maine-et-loire

ALLOCATIONS FAMILIALES
Caf de Maine-et-Loire
caf.fr

ancv
CHÈQUE-VACANCES

Adapei 49

ASSOCIATION MEMBRE DE L'UNAPEI

Les Groupes

LUTINS
De 3 à 5 ans



Encadrement :
1 pour 2 enfants

KORRIGANS
De 9 à 12 ans



Encadrement :
1 pour 3 enfants

FARFADETS
De 6 à 8 ans

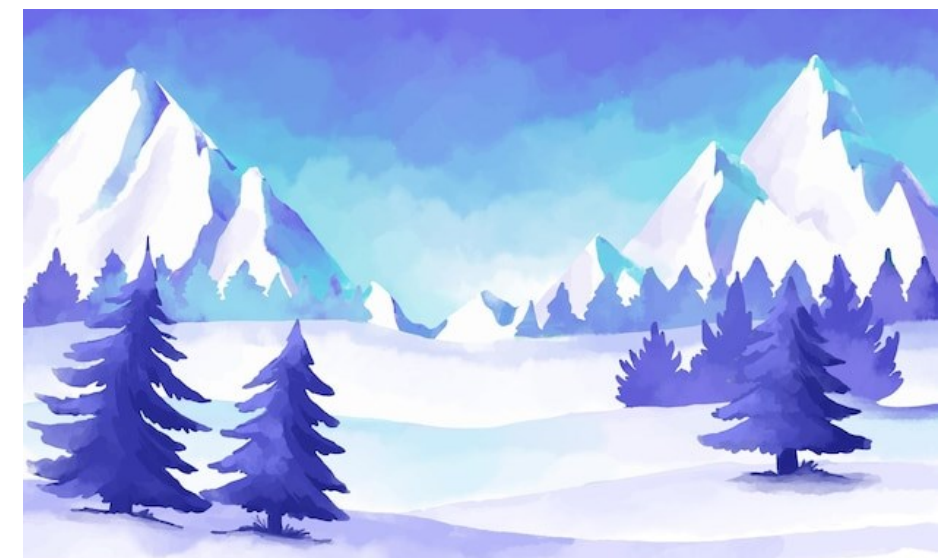


Encadrement :
1 pour 3 enfants

SALAMANDRES
(Troubles du Spectre de l'Autisme)



Encadrement :
1 pour 2 enfants



VACANCES - ACCUEIL

Ecole Alfred de Musset - Rue Alfred de Musset - Angers

3 formules sont possibles pendant les vacances

1. Demi-journée sans repas

Matin		Après Midi	
Arrivée	Départ	Arrivée	Départ
Entre 08h30 et 09h30	Entre 11h45 et 12h15	Entre 13h30 et 14h00	Entre 17h00 et 18h00

2. Demi-journée avec repas

Matin		Après Midi	
Arrivée	Départ	Arrivée	Départ
Entre 08h30 et 09h30	Entre 13h30 et 14h00	Entre 11h45 et 12h15	Entre 17h00 et 18h00

3. Journée Complète

Arrivée	Départ
Entre 08h30 et 09h30	Entre 17h00 et 18h00

Février 2025 - Journées d'ouverture

Lundi 17

Mardi 18

Mercredi 19

Jeudi 20

Vendredi 21



TARIFS

Les frais de dossier sont obligatoires : 25 € du 1^{er} juillet au 30 juin de l'année suivante

Selon le Quotient Familial	Tarifs Angers			Tarifs hors Angers			Transport
	1/2 journée	1/2 journée avec repas	journée	1/2 journée	1/2 journée avec repas	journée	
< 600	4.80 €	10.80 €	12.20 €	6.80 €	12.80 €	15.70 €	7.00 € par trajet
601 à 1000	6.90 €	12.90 €	14.90 €	8.90 €	14.90 €	16.90 €	
1001 à 1200	8.00 €	14.00 €	17.00 €	10.00 €	16.00 €	20.00 €	
1201 à 1500	9.00 €	15.00 €	18.60 €	11.00 €	17.00 €	21.10 €	
1501 à 2000	9.60 €	15.60 €	20.00 €	11.60 €	17.60 €	22.00 €	
2001 à 3000	11.50 €	17.50 €	23.00 €	13.50 €	19.50 €	25.00 €	
Sans attestation de QF	12.20 €	18.20 €	25.10 €	14.20 €	20.20 €	27.10 €	

ORGANISATION

L'inscription aux journées se fait par l'envoi du coupon réponse rempli par vos soins. Un coupon de confirmation vous est ensuite envoyé, validant définitivement l'inscription.

Toute absence, sans certificat médical ou désistement au minimum 7 jours à l'avance, sera facturée.

Sans dossier d'inscription 2024-2025 **complet**, l'enfant ne pourra pas participer aux activités.